

Grille de cotation de la demande de logement social Bordeaux Métropole

Critère	Pondération
Ancienneté (1 point par mois d'ancienneté)	1
Dépassement délai anormalement long de 36 mois (sans proposition adaptée)	20
DALO	100
1 ^{er} quartile des demandeurs	30

Logement actuel			
Sans domicile	Personne dépourvue de logement	Camping, caravanning Habitat Mobile Hôtel Occupant sans titre, squat Sans abri, abri de fortune, bidonville	30
Hébergés ou logement à caractère temporaire	Hébergé chez un tiers	Hébergé chez un particulier	20
		Hébergé chez vos parents ou vos enfants	
	Personne hébergée ou logée temporairement dans un établissement ou logement de transition	Logement temporaire (RHVS, logement foyer, ...) Structures d'hébergement (RHVS, CHRS, CADA, CDEF...)	25
	Appartement de coordination thérapeutique		25
	Ancien étudiant en résidence étudiante		10

Situation personnelle	
Départ de personne(s) à charge du foyer	5
Divorce, séparation	15
Rapprochement familial	10
Logement éloigné des équipements et services / Rapprochement des services	5
Changement du lieu de travail / Mobilité professionnelle	20
Eloigné du lieu de travail / Rapprochement du lieu de travail	10
Personne en situation de handicap	20
Violence au sein du couple ou menace de mariage forcé	25
Personnes victimes de viol ou d'agression sexuelle à leur domicile ou ses abords	25
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle	25

Personne victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme	25
Publics suivis par l'ASE	20
Reprise d'activité suite chômage de longue durée (+ d'un an)	20
Sapeur-pompier volontaire	20

Situation dans le logement actuel

Logement inadapté au handicap ou à la perte d'autonomie	20
Logement indigne	25
Logement non décent	10
Logement non décent avec au moins un mineur	15
Logement repris ou mis en vente par son propriétaire	10
Personne menacée d'expulsion sans relogement	10
Suroccupation (nombre de pièces et surface)	10
Suroccupation avec au moins un mineur	15
Sous-occupation	10

Taux d'effort actuel

De 40 à 50%	20
Supérieur à 50%	

Propositions en CALEOL

Point après 3 propositions CALEOL (Rang 2 à n)	15
Refus non justifié d'un logement adapté	-10

Autres critères

Habitant ou travaillant sur l'EPCI	5
Habitant ou travaillant la commune	10
Travailleur essentiel (voir tableau ci-après)	10

**Liste des travailleurs essentiels
Bordeaux Métropole**

Personnel de l'enfance et de la petite enfance
ATSEM ((Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) Assistants maternelles Personnels périscolaires et des établissements d'accueil du jeune enfant Secteur animation jeunesse
Secteur animation jeunesse
Animateurs, éducateurs et agents de service dans les établissements ou associations relevant des domaines socio-culturels et sportifs
Santé, social et médico-social
Professions hospitalières (hors cadre) : personnel de santé et autres domaines (entretien, restauration, administration...) Professionnels des services sociaux et médico-sociaux de proximité
Fonction publique territoriale et DSP
Collecte ordures ménagères et propreté urbaine Voirie, éclairage public Transports Personnel funéraire Police municipale
Secteur agricole
Exploitants et salariés agricoles (affiliation MSA) des propriétés implantées sur le territoire
Sécurité
Sapeurs-pompiers Police nationale / gendarmerie